

MAIRIE d'ARREAU**Conseil municipal du 23 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 5 septembre 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, Nadine DESMARAIS adjoints,

Jean Pierre BUERBA, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean Baptiste GRANGE, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Laura LAVILANIE

Jean-Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **12 juillet 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **12 juillet 2024** est approuvé à l'unanimité.

LOYER DE LA MAM**(56-2024)**

Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération n°64-2023 du 12 juin 2023, le conseil municipal a fixé le montant du loyer à 250€ par mois les six premiers mois après la prise de possession des locaux.

- par délibération n°31-2024 du 21 mars 2024, le conseil municipal a décidé d'accorder un délai supplémentaire de six mois pour le montant de 250€ par mois.

L'assistante maternelle étant encore seule à exercer dans cette MAM, il convient de revoir le montant du loyer le temps qu'une autre assistante maternelle prenne ses fonctions.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'accorder un délai supplémentaire et de maintenir pendant six mois de plus, le montant du loyer à 250€ à compter du 1^{er} septembre 2024.
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents afférents.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau